

RETRAITE BIEN PRÉPARÉE, AVENIR ASSURÉ !

CIMR...
Préparer demain
en toute sérénité.



La CIMR garantit aux bénéficiaires une pension équitable reposant sur une gestion efficace, de qualité et une performance financière optimale. ”

Edito



Khalid CHEDDADI
Président CIMR

La mission de la CIMR est de gérer un régime de retraite pérenne, équilibré et qui garantit aux bénéficiaires une pension équitable reposant sur une gestion efficace, de qualité et une performance financière optimale.

Au-delà de ses missions, la CIMR est particulièrement attentive à pérenniser sa réussite, elle souhaite offrir à ses clients et partenaires une capacité d'écoute et d'innovation, propre à faire d'elle une caisse de référence parmi les régimes de retraite.

Pour maîtriser ses enjeux, la CIMR a été en mesure de concrétiser au fil des années, des avancées significatives dans la modernisation de ses méthodes et outils de gestion, qui se traduisent par des gains importants en qualité de service, en efficacité et en proximité.

La multiplicité des services offerts sur le web font d'elle aujourd'hui une véritable «entreprise technologique» et couvrent la quasi-totalité des

besoins de ses partenaires, adhérents, allocataires et actifs cotisants.

De même, soucieuse du bien-être de ses clients et partenaires, la CIMR a instauré une politique de proximité visant d'une part à renforcer sa présence géographique à travers l'extension de son réseau d'agences sur l'ensemble du royaume, et d'autre part à améliorer les conditions d'accessibilité des agences aux personnes âgées ou à mobilité réduite.

Nous avons donc conçu cette plaquette dans l'objectif de vous donner une plus grande vision sur le régime de retraite de la CIMR et ses avantages, l'univers de ses prestations et produits, ainsi que les différentes options pour améliorer votre pension de retraite.



“

*Service, transparence
et confiance...*

J'y adhère. ”

La CIMR, une mutuelle gérée par ses adhérents au seul profit de ses bénéficiaires

La Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR), est une caisse de retraite qui a le statut de société mutuelle de retraite. Elle gère un régime de retraite au seul bénéfice des affiliés à son régime. Tous les excédents qu'elle dégagne sont reversés dans le fonds profitant exclusivement à ses bénéficiaires.

La gestion de la CIMR répond aux exigences de performance et de transparence vis-à-vis de ses adhérents et affiliés.

Les personnes morales ou physiques adhérentes sont impliquées dans la prise de décision à travers l'assemblée générale des adhérents qui se réunit chaque année pour examiner les résultats financiers et actuariels du régime et fixer ses principaux paramètres.

Le Conseil d'Administration constitue le principal organe de gestion de la CIMR. Il est composé de représentants d'adhérents dont la nomination est votée en Assemblée Générale. Ces administrateurs bénévoles, choisis parmi les managers des plus grandes et plus performantes entreprises au Maroc s'investissent également dans les comités de gouvernance émanant du Conseil, et suivent ainsi de près les divers aspects de la gestion de la caisse.

De même, les comptes et résultats de la CIMR sont audités chaque année par deux commissaires aux comptes.

Un régime socialement responsable et économiquement efficient

Dans un monde où il est difficile de maîtriser l'avenir, adhérer à la CIMR c'est faire le choix de la sécurité et du rendement assuré. La mission de la CIMR est d'administrer un régime de retraite complémentaire pérenne, équilibré et solidaire garantissant aux bénéficiaires une pension équitable reposant sur une gestion efficace, de qualité et une performance financière optimale. En effet, la CIMR gère un régime de retraite basé sur le principe de solidarité intergénérationnelle. Elle adopte un mode de gestion en répartition.

Ainsi, notre régime finance les allocations d'une année par les ressources de la même année, constituées par les contributions et les produits financiers. Notre ambition est d'améliorer constamment la qualité des services rendus à nos affiliés, d'augmenter notre efficacité et notre performance, à travers notre engagement continu dans une démarche qualité de nos activités, et une politique d'optimisation et de développement de nos processus métiers, tout en faisant de la CIMR une structure moderne et communicante avec ses publics.

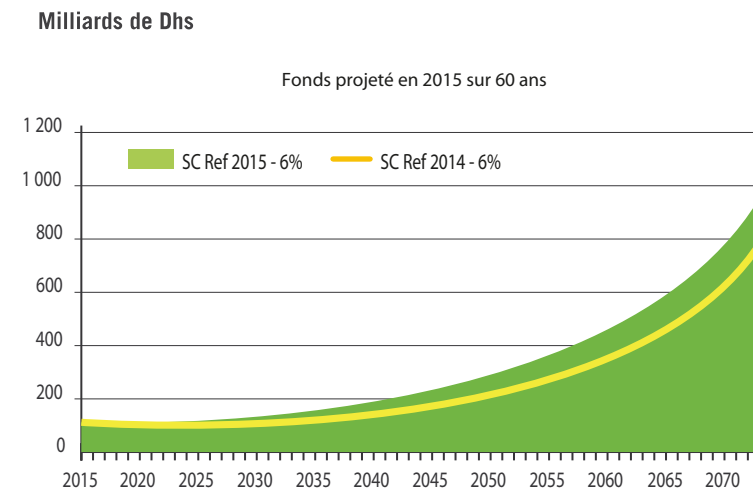


Un régime de retraite pérenne

Le principe de pérennité suppose que le profil de la réserve de prévoyance doit satisfaire deux conditions :

- Les valeurs du fonds ne doivent jamais être négatives
- La tendance de variation du fonds doit être positive en fin de projection

Le graphe montre que les deux principes de pérennité sont respectés puisque le fonds est toujours positif avec une tendance ascendante en fin de projection.



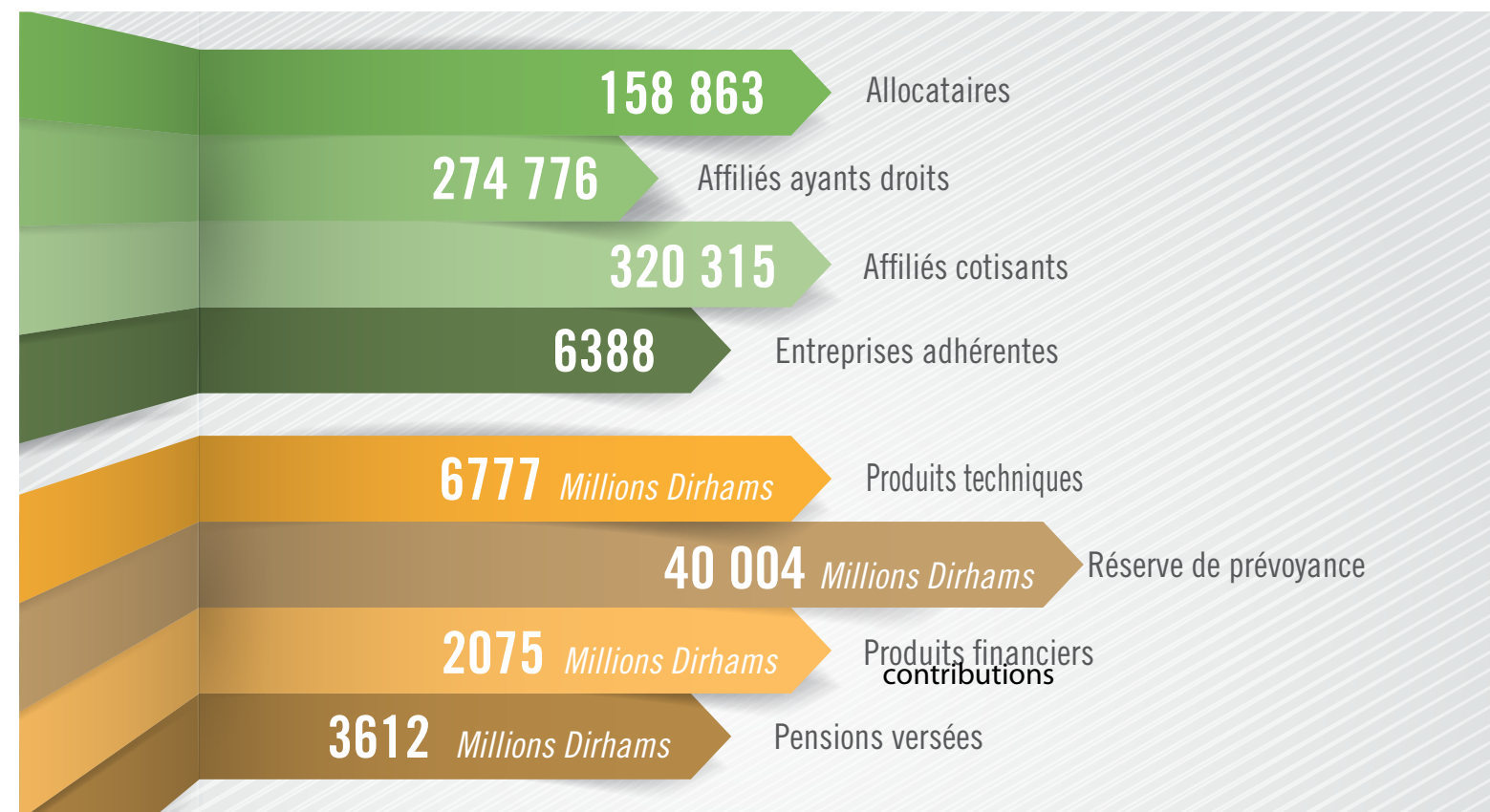
La pérennité du régime CIMR est suivie de près par le biais du bilan actuariel annuel élaboré par le Département des Etudes Techniques de la caisse et certifié par un actuair indépendant. Il consiste à faire des projections démographiques (actifs et retraités) et financières (cotisations et prestations) sur une longue période, et sur la base d'hypothèses actuarielles fixées en amont (évolution des actifs, évolutions des salaires des actifs, inflation...).

Chiffres clés

A fin décembre 2015

“

Avec la CIMR, nous abordons demain avec sérénité.”



Assurer sa retraite autour de trois produits principaux

CIMR Al Kamil

CIMR Al Kamil est un régime de retraite ouvert à toutes les entreprises à partir de 3 salariés. Il permet aux salariés de se constituer une retraite complémentaire au régime de la CNSS, afin de préserver leur niveau de vie à la retraite. Il propose une gamme plus large de taux de cotisation, qui va de 3% à 12% pour chacune des parts salariale et patronale avec une contribution sur salaire démarrant à partir du 1er dh. CIMR Al Kamil complète efficacement la pension de base et permet d'avoir des taux de remplacement (du salaire par la pension) significatifs.

Exemple :

Pour une contribution sur 35 ans (début de carrière à 25 ans et départ à la retraite à 60 ans), avec un salaire brut de fin de carrière de 20000 dhs et un taux de cotisation de 10%, la pension mensuelle versée sera de 13 790 dhs. Au départ à la retraite, la pension CIMR couvrira ainsi 70% du dernier salaire d'activité.

Al Moustakbal Individuel

Si vous adhérez au produit Al Moustakbal de la CIMR, vous pouvez décider de prendre votre retraite à l'âge qui vous convient, à partir de 50 ans. Le versement mensuel de votre pension débutera ainsi le mois suivant votre départ à la retraite. L'adhésion au produit Al Moustakbal Individuel est possible en toute simplicité et autonomie directement à travers le portail www.cimr.ma. Avec le produit « AL Moustakbal Individuel », vous avez la possibilité de choisir le montant de votre contribution mensuelle selon votre objectif en termes de pension. Votre contribution sera prélevée automatiquement sur votre compte bancaire.

Exemple :

Pour une contribution sur 30 ans (âge de souscription: 30 ans et départ à la retraite à 60 ans) et une contribution forfaitaire mensuelle de 1000 dhs, la pension mensuelle brute versée sera de 7886 dhs.

CIMR Al Mounassib

CIMR Al Mounassib est le produit spécialement conçu pour les entreprises dont l'effectif est inférieur ou égal à 50 salariés, leur offrant la possibilité de bénéficier d'une couverture retraite en toute quiétude et à moindre coût, et leur permettant de motiver et fidéliser leurs collaborateurs, notamment les cadres, en améliorant leur retraite future et leur garantissant ainsi qu'à leur famille un avenir meilleur.

Exemple :

Avec une contribution sur 20 ans (âge de souscription : 40 ans et départ à la retraite à 60 ans), un salaire mensuel de 8000 dhs, des taux de cotisation suivants : part salariale : 12%, part patronale : 15,60% soit une cotisation salariale mensuelle de 240 dhs, le Montant mensuel de la pension CIMR sera de 3824 dhs, en le rajoutant au montant mensuel de la pension CNSS de 4200dhs, le montant de la pension globale est de : 8024 dhs



Des options multiples pour optimiser sa retraite



Les options de retraite "Mousabbak" ou "Moubakkir"

Ces options ont une double vocation :

- Améliorer le niveau de la pension CIMR à l'âge de 60ans
- Permettre un départ en retraite anticipé avec une pension pleine, sans abattement ou avec un abattement réduit.

Pour profiter plus tôt de la retraite !

- Préparez un départ anticipé à la retraite
- Bénéficiez de déductions fiscales
- Profitez d'une retraite pleine dès 50 ans et améliorée en cas de départ à 60 ans

Achat de points CIMR

Les salariés affiliés peuvent choisir le montant de leur pension de retraite, librement et à leur convenance, et acquérir directement ou par l'entremise de l'employeur adhérent des points CIMR. Plusieurs options leur permettent d'améliorer leur pension et d'atteindre le niveau qui leur convient le mieux.

Pour optimiser votre pension !

- Versements supplémentaires en toute liberté
- Achat d'années antérieures ou hausse du taux de cotisation
- Une pension de retraite augmentée
- Déductibilité fiscale

Taux modulable

L'employeur peut à tout moment augmenter le taux de cotisation pour tout le personnel ou une catégorie de son personnel. A partir du taux de 7%, cette augmentation de taux peut concerner un seul collaborateur.

Pour une retraite encore meilleure !

- Option réalisable à tout moment (choix parmi 14 taux différents)
- Pour une pension de retraite plus élevée

La CIMR, un système avec une multitude d'avantages

- Déductibilité fiscale des contributions et des achats,
- Cotisations et pensions dé plafonnées ;
- La possibilité de partir en retraite dès 50 ans, avec une pension et un capital ou uniquement une pension ;
- Une pension réversible au profit du conjoint survivant et des orphelins ;
- Un capital versé aux héritiers au décès de l'allocataire principal ou réversataire, équivalent à trois fois la dernière pension mensuelle.
- Revalorisation systématique et annuelle des pensions ;
- Des points de retraite gratuits en cas de longue maladie (+ de 60 jours) ou d'invalidité ;
- Un rendement garanti qui permet de garder le niveau de vie une fois arrivé à l'âge de la retraite ;

“

Avec la CIMR, nous abordons demain avec sérénité. ”



A la pointe des nouvelles technologies

La CIMR a lancé depuis 2006 une panoplie de services en ligne à travers son portail, dématérialisant ainsi, la majorité de ses transactions avec les adhérents et permettant un gain en liberté, fiabilité, sécurité et rapidité de traitement.

Consultation du compte adhérent en ligne : grâce à son identifiant chaque adhérent, peut accéder par un simple clic à son compte à la CIMR, suivre de près son compte et vérifier et éditer le relevé de sa situation, et ordres de virement.

Téléadhésion : pour permettre aux entreprises d'adhérer directement via le portail de la CIMR en toute simplicité et autonomie, de créer un compte, désigner la personne déléguée, éditer le contrat d'adhésion...

Télédéclaration : pour adresser les déclarations de salaire via le site favorisant un traitement rapide et sécurisé des dossiers.

E-liquidation : bénéficier d'une procédure rapide avec un guichet spécial pour le dépôt des dossiers de pension des affiliés partant en retraite et des

délais très courts pour le traitement des demandes de liquidation.

E@sypaiement : pour le paiement en ligne des cotisations et contributions CIMR en toute autonomie et sécurité.

Consultation en ligne du compte affilié : Permet aux cotisants de la CIMR de vérifier leur nombre de points, d'effectuer des simulations de rachat de points, et d'avoir une idée sur leur pension estimée.

Espace CIMR DIALCOM pour les allocataires : Permet aux retraités de s'informer sur leur situation personnelle, connaître le traitement de leur demande de pension ou le statut du règlement de cette dernière ou même enregistrer une réclamation.

La téléannulation : permet aux adhérents de saisir en ligne leurs demandes d'annulation de leurs dernières déclarations de salaires.

Le télérappel : offre la possibilité aux adhérents de saisir en ligne leurs demandes de rappel et suivre leurs traitements.



Ils nous ont fait confiance

Aujourd'hui près de 6000 adhérents nous font confiance...

Voici quelques références :

Banques
BMCE, BCP, BMCI, SOCIETE GENERALE, CREDIT DU MAROC, CIH, ATTIJARIWAFABANK, ARAB BANK...Rach

Agroalimentaire
COSUMAR, LESIEUR CRISTAL, CENTRALE LAITIERE, NESTLE, LES MOULINS DU MAROC...

Compagnies d'assurance et établissements de crédit
CNIA SAADA, AXA, RMA WATANYA, WAFABASSURANCE, ATLANTA, SANAD, SOFAC, VISA INTERNATIONAL...

Automobile
RENAULT, AUTOHALL, HONDA, SOMACA, BERLIET MAROC, MIFA...

Industrie du pétrole, énergie et gaz naturel
TOTAL, SHELLYIVOENERGY PETROM, MAGHREB GAZ, SAMIR, SHNEIDER...

Opérateurs téléphoniques et industries de câblage
MAROC TELECOM, INWI, MEDITEL, NEXANS, ELECTRA...

Laboratoires
LAPROPHAN, MAPHAR, COOPER PHARMA, HOECHST POLYMEDIC...

Cimenteries
LAGARGE, CIMENTS DU MAROC, ASMENT DE TEMARA...

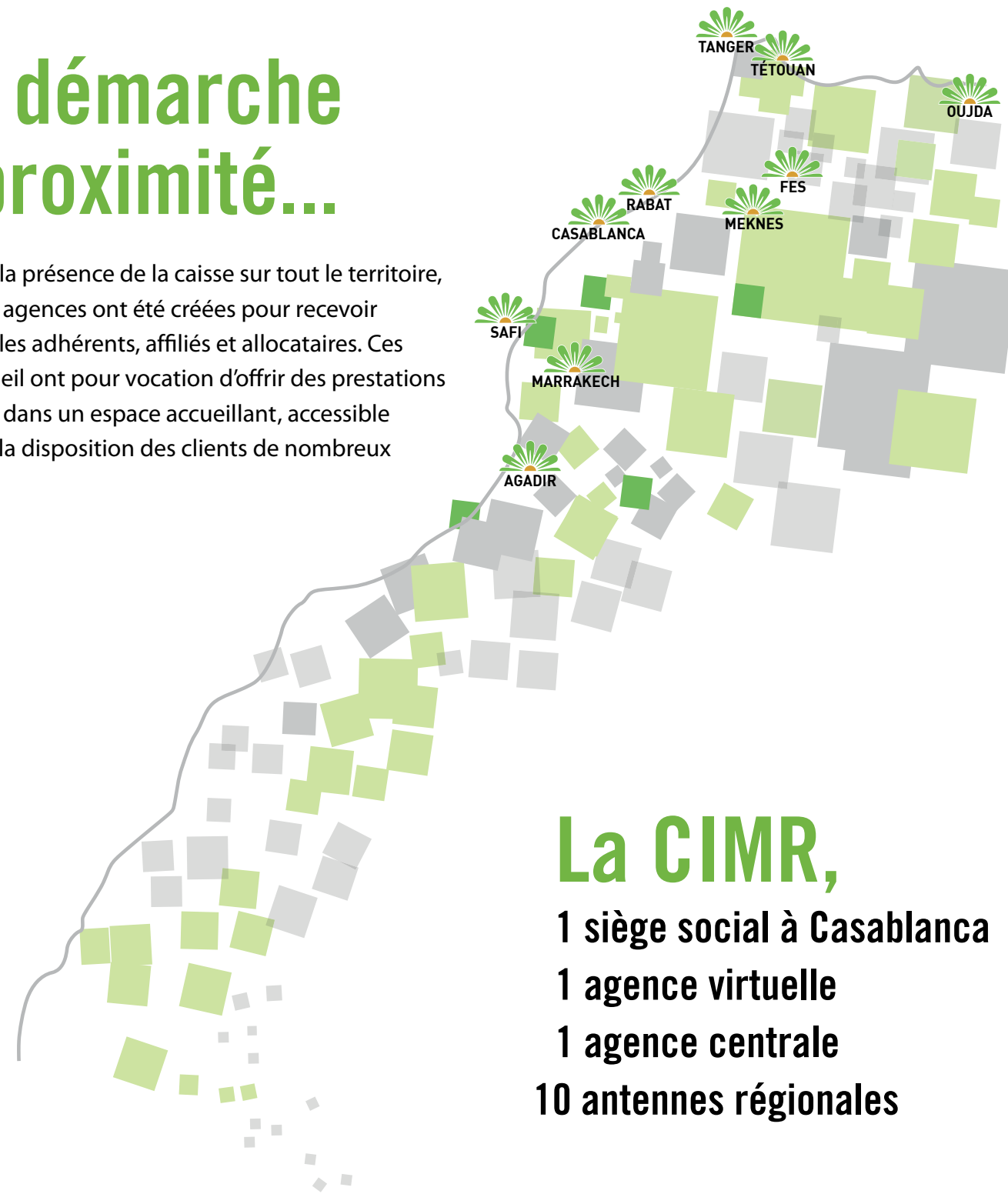
Institutions, offices
CNSS, CNOPS, ONYHM, FENIP, RAM, COMANAV, BOURSE DE CASABLANCA, LPEE, SOCIETE DES AUTOROUTES DU MAROC ...

Autres grandes entreprises
PRODEC, COLORADO, AKZO NOBEL, LA ROUTE MAROCAINE, JAMAIN BACO, BULL MAROC, OTIS MAROC, P&G, UNILEVER, KRAFT FOODS...



Une démarche de proximité...

Pour assurer la présence de la caisse sur tout le territoire, de nouvelles agences ont été créées pour recevoir directement les adhérents, affiliés et allocataires. Ces points d'accueil ont pour vocation d'offrir des prestations de proximité dans un espace accueillant, accessible et mettant à la disposition des clients de nombreux services.



Agence casablanca :

Agence régionale
Boulevard Mohamed V, Résidence
ACACIA, N°650.

Agence Centrale
Résidence Sara, Angle rue mohamed El Fidouzi
et rue des hôpitaux - Casablanc
Tél. : 05 20 46 08 15 / 16 • Fax. : 05 22 99 01 85a

Agence Agadir

Bd Hassan II, résidence Borj Djalat - Agadir
Tél. : 05 25 07 02 70 / 71 • Fax. : 05 28 84 47 01

Agence Fès

Arrondissement Agdal, boulevard des FAR
Résidence Houda - Fès
Tél. : 05 25 07 04 20 / 21 • Fax. : 05 35 94 13 47

Agence Marrakech

Arrondissement Guéliz, boulevard Prince Moulay Abdellah,
Menara, 15. Yasmine Majorelle.
Tél. : 05 24 43 69 06 / 20 • Fax. : 05 24 43 68 74

Agence Meknès

Rue Pasteur N°3, résidence Pasteur, 1^{er} étage - Meknès
Tél. : 05 32 02 02 55 / 56 • Fax. : 05 35 51 31 55

Agence Oujda

Angle du boulevard Idriss Alkbar
et de la rue Chefchaouen, 2^{ème} étage plateau n°11 - Oujda
Tél: 05 32 11 06 00

Agence Rabat

Avenue Hassan II, Imm. F 479, Résidence Ahssan Dar 2
Agdal Riad - Rabat
Tél. : 05 30 10 21 60 / 61 • Fax: 05 37 23 07 99

Agence Safi

Résidence Mimouna 4, 1^{er} étage, quartier Jrifat- Safi
Tél. : 05 25 07 02 85 / 86

Agence Tanger

8, complexe commercial ABI DARDAE I.
ASSILI MA. 6 & 7 - Tanger
Tél: 05 31 06 18 86

Agence Tétouan

Avenue Hassan II, Résidence de la Colombe, bloc A n°8,
1^{er} étage • Tétouan
Fax : 05 31 06 17 33



Siège social

100 Bd Abdelmoumen. 20340 -Casablanca
Tél : 0522 42 48 88 • Fax : 0522 25 14 85
www.cimr.ma • www.cimrpro.ma